



Mémoire déposé à la Commission parlementaire

Transport et Environnement

dans le cadre des consultations sur le Livre vert

*Moderniser le régime d'autorisation environnementale*

31 août 2015

## Introduction

L'Association des producteurs de canneberges du Québec (APCQ) regroupe 75 membres producteurs sur les 83 producteurs recensés au Québec. Membres sur une base volontaire, les producteurs sont principalement répartis dans trois régions du Québec et c'est au Centre-du-Québec où nous retrouvons la très grande majorité des fermes, soit 66 cannebergières.

Fondée il y a 20 ans par dix producteurs, l'APCQ a notamment comme mission la défense des intérêts des producteurs, les relations avec les communautés d'affaires et communautaires et l'organisation de journées de formation spécialisées pour la culture de la canneberge.

Notre bureau est situé à Notre-Dame-de-Lourdes, dans la région du Centre-du-Québec, au coeur des activités du secteur canneberge où l'on y retrouve plus de 80 % du total des volumes de production et trois usines de transformation de la canneberge. Soulignons que le Québec est la seule province au Canada qui produit et transforme la canneberge. Ainsi, 2/3 des canneberges récoltées sont transformées au Québec. Atoka, Citadelle et Fruit d'Or exportent leurs produits dans plus d'une trentaine de pays dans le monde.

## La culture de la canneberge

La production de la canneberge au Québec s'est réellement implantée à la fin des années 80 pour s'intensifier au cours des années 2000, passant de 40 cannebergières en 2005 à 83 en 2015. Avec ses 241 millions de livres de fruits récoltés en 2014, le Québec se classe maintenant au 2<sup>e</sup> rang mondial pour son volume total de canneberges et au 1<sup>er</sup> rang mondial pour sa production biologique. En 2015, plus de 9 000 acres seront en production dont 15 % de cette superficie en régie biologique.

Nous avons, au Québec, des conditions favorables pour la production de canneberges. C'est une plante indigène qui supporte très bien les hivers rigoureux et les changements de température. La canneberge pousse bien dans des sols très pauvres en phosphore et riches en acide, là où aucune culture maraîchère n'a réussi à s'implanter.

## Régions productives de canneberges

RÉGIONS	NOMBRE DE CANNEBERGIÈRES
Centre-du-Québec	66
Chaudière-Appalaches	2
Côte-Nord	2
Lanaudière	5
Mauricie	2
Outaouais	1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	5
<b>Total</b>	<b>83</b>

## **La culture biologique**

Le Québec se classe au premier rang mondial pour son volume de production biologique et la région est en réelle croissance. Depuis 2014, une dizaine de cannebergières transitent vers la région biologique, de sorte, que le Québec comptera sur près de 1 000 acres supplémentaires au cours des prochaines années.

## **L'impact économique**

Une étude d'impacts économiques réalisée par la firme *Zins Beaudesne et associés* en 2011, démontre qu'ensemble, les activités de production et de transformation de la canneberge au Québec ont généré des investissements de l'ordre de 126 millions \$ entre 2007 et 2011.

Ensemble, les producteurs et les transformateurs du Québec totalisent plus de 90 millions \$ annuellement en dépenses d'exploitation, représentant des retombées économiques d'une valeur de 60 millions \$ dans l'économie du Québec chaque année. L'industrie est responsable de 1 200 emplois directs et indirects.

Parallèlement au développement des cannebergières, des manufacturiers d'équipements ont émergé afin de répondre aux besoins de l'industrie. Un savoir-faire québécois s'est développé au fil des années notamment pour doter les cannebergières d'ingénieux systèmes d'eau à circuits fermés, et autres équipements spécifiques pour la récolte, l'implantation, et la culture. Un secteur apportant de l'activité économique dans plusieurs municipalités, particulièrement dans la région du Centre-du-Québec.

Depuis cette étude, notre industrie a connu une croissance économique avec l'ajout de quelques cannebergières en production, la construction de centres de conditionnement (lavage des fruits), l'agrandissement et la construction de nouveaux congélateurs, la construction de deux usines de transformation de canneberges au Centre-du-Québec. Une mise à jour économique est donc prévue pour 2016.

## La situation

L'Association des producteurs de canneberges du Québec se réjouit du dépôt du Livre vert visant à moderniser le régime d'autorisation environnementale de la *Loi sur la qualité de l'environnement* qui apportera un changement de philosophie au sein du ministère et permettra une meilleure collaboration notamment avec les analystes qui viennent sur nos fermes.

Déjà, depuis plusieurs années, notre association collabore avec les différentes instances du ministère de l'Environnement afin de documenter nos pratiques culturelles et tenter d'apporter des solutions aux différentes problématiques. Soulignons que tous les producteurs de canneberges doivent préalablement détenir un certificat d'autorisation (CA) avant de débiter des travaux d'aménagement d'une cannebergière en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement* puisque nous bâtissons des réservoirs d'eau (lacs) afin de pouvoir conserver les eaux de pluie et de fonte des neiges pour répondre entièrement aux besoins de notre culture.

La très grande majorité des fermes possèdent des systèmes d'eau à circuits fermés permettant la conservation et le recyclage de l'eau année après année de façon à économiser cette précieuse ressource. Nous avons besoin de l'eau pour l'irrigation en été, prévenir les gels d'automne et pour inonder nos bassins lors de la récolte. Contrairement au mythe véhiculé, la canneberge ne pousse dans l'eau, et ses besoins en eau ne sont pas plus grands que pour les fleurs de jardin.

Nous sommes heureux de constater que le Livre vert viendra classer les niveaux de risque engendrés par les différentes activités. La culture de la canneberge s'est toujours développée dans le respect de l'environnement et avec le souci de protéger nos ressources. Nos diverses pratiques en témoignent et les divers projets de recherche menés sur nos fermes depuis les 30 dernières années ont amélioré nos pratiques et nos connaissances. Notre activité représente peu, voire, pas de risque sur l'environnement, et en plus de 30 ans de culture de canneberge au Québec aucun incident ayant un impact négatif sur l'environnement ou sur les populations habitant à proximité des cannebergières n'est venu assombrir notre histoire.

La culture de la canneberge est relativement jeune au Québec et nous sommes confrontés à des délais déraisonnables pour l'obtention de notre certificat d'autorisation. Nous sommes soumis aux diverses interprétations des analystes et des études très coûteuses sont demandées. Le Livre vert vient corriger une partie des problèmes que nous vivons. La problématique des milieux humides représente un autre dossier où nous subissons des irritants déraisonnables et démesurés. Cela fera partie d'un autre mémoire dans le cadre d'un prochain dépôt de projet de *Loi sur la conservation des milieux humides* et hydriques. Concentrons-nous aujourd'hui sur nos remarques sur le Livre vert portant sur le régime d'autorisation environnementale.

## Remarques de l'APCQ concernant le Livre vert visant à moderniser le régime d'autorisation environnementale de la Loi sur la qualité de l'environnement

### **L'APCQ est en faveur des points suivants :**

- La simplification du processus d'autorisation, des façons de faire plus claires et prévisibles pour l'initiateur du projet;
- La simplification du processus d'autorisation pour les activités dont les risques sont moindres et l'optimisation du processus d'autorisation en réduisant les délais;
- Un processus d'autorisation plus simple et prévisible de manière à assurer une plus grande uniformité dans l'analyse des demandes. L'élaboration des guides et la formation des analystes du ministère répondent à une demande depuis longtemps exprimée par notre secteur;
- L'accompagnement avant que le projet démarre résoudra les problèmes à la source et instaurera un niveau de confiance avec son interlocuteur plutôt que d'être dans l'imprévisibilité;
- Le partage d'information entre les bureaux régionaux du Ministère et autres ministères concernés par le projet ainsi que les MRC est essentiel;
- L'instauration d'un guichet unique ferait gagner temps, énergie, argent aux initiateurs de projets.

### **L'Association des producteurs de canneberges du Québec :**

- Considère que les orientations 3 et 7 de la réforme sont importantes pour la culture de la canneberge. La modulation du régime d'autorisation en fonction du risque environnemental (élevé, modéré, faible et négligeable) et la simplification du processus d'autorisation et d'analyse sont fondamentales;
- Appuie l'intention du MDDELCC de moduler le régime d'autorisation en fonction du risque environnemental et de déplacer les efforts d'analyse de nouveaux projets vers ceux qui représentent des risques plus importants pour l'environnement;

À cet égard, l'APCQ demande à ce que les projets de cannebergières et les activités qu'elles entraînent (prélèvements d'eau; récoltes par inondation; travaux de reprofilage des sols) soient classés comme étant des activités sans risque au même niveau que les autres secteurs de l'agriculture pour les raisons suivantes :

- L'industrie de la canneberge fait partie des secteurs d'activités agricoles les moins dérangeants pour l'environnement. L'utilisation de système d'eau en circuit fermé permet de conserver l'eau des pluies et de la fonte des neiges et de la recycler d'année en année

pour les besoins de la ferme, ce procédé minimise l'empreinte environnementale. Un plan de gestion des eaux accompagne la demande des certificats d'autorisation, condition première pour l'aménagement d'une cannebergière.

- En recréant des milieux humides, plusieurs espèces de faune et de flore revivent en symbiose avec le milieu. Des aigrettes, des tortues des bois, des oies blanches sont notamment des espèces qui ont réapparu dans les régions accueillant les cannebergières;
- La culture de canneberge nécessite peu d'intrants ou de fertilisants. La canneberge pousse naturellement dans des terres généralement considérées comme « pauvres ». Les terres sablonneuses sont primées pour la culture de la canneberge et les fruits ne poussent pas dans l'eau. L'eau est utilisée au moment de la récolte afin d'inonder les bassins et par la suite, elle retourne ensuite dans le réservoir (lac) pour utilisation future.
- Les producteurs de canneberges du Québec se sont dotés d'un service-conseil commun d'agronomes et de dépisteurs sous l'égide du *Club Environnemental Technique Atocas Québec* (CETAQ). Cet organisme regroupe des professionnels qui ont développé une expertise en matière de culture intégrée promulguant ainsi de bonnes pratiques culturales. Aujourd'hui, avec les nouveaux équipements et outils de précision, les quantités d'eau utilisées pour l'irrigation et pour les épandages d'insecticides ont diminué de moitié comparativement à la dernière décennie. Des recherches sont menées chaque année dans les champs pour améliorer nos pratiques.
- L'APCQ a élaboré une certification environnementale. Celle-ci a été offerte aux producteurs pour la première fois en 2012. C'est *Concert*, une filiale d'*Écocert*, qui fut mandatée pour faire les audits. Un cahier de charges comprenant l'intégration des bonnes pratiques, notamment en matière de salubrité, de traçabilité et d'environnement fut élaboré dans le but d'établir les normes de la certification et guider les producteurs dans leurs démarches. Nous comptons, une dizaine de cannebergières sont actuellement certifiées, « Canneberge Enviro Certifiée » et une vingtaine d'autres sont en processus cette saison.

En conclusion, l'APCQ souhaite l'adoption rapide d'un nouveau régime d'autorisation environnementale de façon à lever une contrainte économique pour nos producteurs. Le CA, ainsi présentement rattaché au fonds de terre, représente un frein au développement économique et au transfert de propriété d'une génération à l'autre. Un délai déterminé et raisonnable pour la livraison d'un certificat d'autorisation favorisera l'achat et la vente des propriétés, ce qui améliorera notre climat d'affaires.

Merci.